

Modification de la carte scolaire : « 5 minutes de bus supplémentaire »

Le Département du Jura veut modifier la carte scolaire autour du collège de Saint-Amour. Les élèves issus de 6 communes jurassiennes pouvaient jusque-là se rendre au collège de Cuseaux, plus proche. Ce ne sera bientôt plus le cas.

La décision du Département ne passe pas auprès de certains parents d'élèves. À l'heure actuelle, les élèves de six communes jurassiennes (Cousance, Gizia, Digna, Rosay, Cuisia et Chevreaux) ont le choix de fréquenter le collège de Saint-Amour ou le collège de Cuseaux. Ce dernier est situé en Saône-et-Loire, mais est plus proche géographiquement. À ce jour, 103 élèves ont choisi cette deuxième option. Mais le conseil départemental du Jura veut modifier la carte scolaire. Prévoyant d'engager des travaux d'un montant de 2 millions d'euros au collège de Saint-Amour qui compte 177 élèves, le Département souhaite que les élèves jurassiens de ces 6 communes viennent grossir

les rangs du collège.

« Des désagréments, mais pas d'obstacle majeur »

« On peut s'interroger sur la pérennité du collège de Saint-Amour, affirme Clément Pernot, président du Département du Jura. Il y a une centaine d'enfants pour lesquels le Département du Jura paie une redevance à la Saône-et-Loire pour leur scolarisation. Faire venir les enfants au collège de Saint-Amour entraîne quelques désagréments mais pas d'obstacle majeur, et cela assure sa pérennité ». Sans arrivée de nouveaux élèves à Saint-Amour, des travaux auraient été faits, « mais à minima », estime l' élu.

Justement, à partir de quel seuil le Département considère-t-il qu'un collège est en difficulté ? « Lorsqu'il y a moins de 200 élèves, on peut s'interroger, avance Clément Pernot. Les projets pédagogiques peuvent être altérés ». Malgré tout, dans le Jura, un autre collège est encore plus petit que celui de Saint-Amour : celui de



Cette année, 103 élèves jurassiens fréquentent le collège de Cuseaux. Photo Progrès/Élodie CASTELLI

Nozeroy. Mais celui-ci peut être considéré comme une exception géographique, concède le président.

« Ne pas gaspiller d'argent public »

Si Clément Pernot s'interroge sur la pérennité du collège de Saint-Amour, il ne compte pas pour autant fermer l'établissement. « Fermer un collège, ce n'est pas envisageable. Mais c'est de l'argent public, il ne faut

pas le gaspiller, j'entends ce que disent les parents, mais j'appelle chacun à la raison. Il y aura 5 minutes de bus supplémentaire ». Si la centaine d'élèves jurassiens se rend à Saint-Amour, cela signifie aussi que le collège de Cuseaux comptera 100 élèves de moins. Clément Pernot estime que « cela ne mettra pas en danger ce collège » qui compte 357 élèves.

Élodie CASTELLI

L'absence des élus jurassiens regrettée

Lois de leur réunion du 21 novembre organisée à Cuseaux, les parents d'élèves ont regretté l'absence d'élus jurassiens. Seul le maire de Cousance était présent. « La décision de la carte scolaire n'est pas de la compétence de la commune, affirme Thierry Faivre-Perret, maire de Saint-Amour. Mais je suis viscéralement attaché à la survie du collège. La date de la réunion tombait en même temps que le conseil municipal de Saint-Amour ». Le Département du Jura n'était pas représenté non plus le 21 novembre. « J'avais auparavant reçu une délégation de parents d'élèves, explique Clément Pernot, président du conseil départemental du Jura. On a échangé, de manière intéressante, je n'ai pas à discuter des problèmes du Jura en Saône-et-Loire ».

La proximité n'est pas une règle

Le cas de Saint-Amour cristallise les débats sur des questions de proximité entre le lieu d'habitation et le collège. Comment cela se passe-t-il dans le reste du Jura ? Qui décide du lieu d'affectation du collégien ? Est-ce toujours la proximité qui prime ? Dans le Jura, comme ailleurs en France,

c'est le Département qui décide de la sectorisation. « Le plus courant, c'est une décision en terme géographique, explique Mahdi Tamene, directeur académique des services de l'éducation nationale du Jura. Mais il peut y avoir un acte politique derrière la décision. Par exemple, à Dijon, des secteurs d'éducation prioritaire sont rattachés au centre-ville ». Aucune règle n'oblige donc le Département à fonctionner en termes de proximité.

Une souplesse pour accorder les dérogations

« Lors du CDEN du 14 novembre (conseil départemental de l'éducation nationale), le Département du Jura a expliqué son choix pour Saint-Amour, explique Mahdi Tamene. Le collège de Saint-Amour enregistre une baisse d'effectif. La réaction saine du Dé-

partement s'entend ». Une souplesse dérogatoire sera mise en place. C'est l'inspection académique qui a la main sur ces dérogations. « On travaillera d'ici le printemps avec le Département, pour que les élèves ne soient pas coupés dans leur parcours », précise le directeur académique. Les fratries devraient également être prises en compte. « Les choses vont se lisser avec le temps », estime Mahdi Tamene. Dans le cas de Saint-Amour, la mise en péril du collège a été plusieurs fois évoquée. À partir de quel seuil considère-t-on qu'un établissement risque de fermer ses portes ? « Il n'y a pas de seuil critique pour fermer un établissement », explique Mahdi Tamene. C'est une politique combinée entre l'administration porteuse et l'académie ».

Élodie CASTELLI

Y aura-t-il deux transports scolaires ?

Se rendre au collège de Saint-Amour entraînera forcément un temps de trajet supplémentaire pour les élèves des 6 communes concernées, mais de quelle ampleur ? Le Progrès a fait le test : pour se rendre du centre-ville de Cousance au collège de Cuseaux, il faut 5 minutes en voiture. De Cousance au collège de Saint-Amour, 13 minutes, soit 8 minutes de plus pour un aller. « Il faudra multiplier ce temps de trajet entre Cuseaux et Saint-Amour par deux, pour l'aller-retour, explique Sébastien Suchet, représentant le collectif de parents mobilisés contre la modification de la carte scolaire. Ce n'est peut-être pas la fin du monde, mais nos enfants vont devoir se lever plus tôt et faire du trajet en plus. Hélène Pélissard (NDLR : vice-présidente du conseil départemental et élue du canton de Saint-Amour) demande aux parents de jouer la solidarité jurassienne. Elle oublie que ce sont les

enfants qui vont devoir faire ça ».

« On devra réagir sans avoir dit notre mot sur le sujet »

Ce parent d'élève soulève une autre question. « Si les 103 élèves concernés demandent une dérogation l'année prochaine, deux transports scolaires seront-ils mis en place pour Saint-Amour et pour Cuseaux ? Ou bien les élèves se rendant à Cuseaux devront-ils se débrouiller par eux-mêmes ? » Michel Neugnot, vice-président de la Région en charge des transports, répond ne pas avoir été associé aux discussions. « Quand le Département nous aura signifié que le projet sera finalisé, on interviendra, on s'adaptera, indique-t-il. On devra réagir sans avoir dit notre mot sur le sujet. Ça sera difficile de le faire en quelques mois. Et quand ça ne marche pas à la rentrée, c'est vers la Région qu'on se tourne ».

E.C.



Mahdi Tamene, directeur académique du Jura, indique « travailler en bonne intelligence avec le Département ».

Photo Progrès/Philippe TRIAS